



ASSOCIATION SPORTIVE DE LOUVECIENNES

Compte rendu de la réunion de bureau du Conseil d'administration 09 janvier 2019

1 Personnes présentes

Jean-Claude Levern : Président
Françoise Leclerc : Trésorière
Georges Sueur :Secrétaire : Georges Sueur
Christine Roumilhac: .Secrétaire-adjointe
Adolphe Mendi :membre
Bernard Tournier :membre
Corinne Gondek.....membre
Daniel Lecluze :membre
Jean-Claude Miremont : .membre
Yvain Blachère :membre

Boleslas Palewski : Maire adjoint délégué à la jeunesse et aux sports
François Méchin : ..Expert-comptable

Personnes absentes

Victor Daponte : Conseiller Municipal,

Mot du Président

Le Président présente les membres du conseil d'administration dans leur fonction ainsi que les deux nouveaux Bernard Tournier et Corinne Gondek qui se propose d'être secrétaire-adjointe.

Prime d'état (PEPA)

La question est posée par deux sections sur son attribution, sachant qu'elle est éventuelle, exceptionnelle et non obligatoire.

Elle concerne également les employés des associations

Rappel est fait de la baisse de la subvention communale limitant les disponibilités financières de l'association et un vote est organisé au sein du bureau qui se traduit par un refus à une large majorité des membres pour un versement de cette prime

Subvention

Le Président confirme que le solde de 20.000,00 € de la subvention de 2018 a bien été versé et en remercie Monsieur Palewski.

Formation

Georges Sueur informe que la section gym plurielle va présenter une demande pour la formation de 4 professeurs.

Françoise Leclerc rappelle les formalités et précise que l'an prochain, l'organisme collecteur va changer et remplacera Uniformation actuel à compter du 301 avril 2019

Contrat

François Méchin, au vu des difficultés que présente la rédaction et le suivi juridique des nouveaux contrats, rappelle une de ses vives recommandations qui est de créer une commission de suivi du personnel initiée à ces questions.

Il est d'ailleurs décidé d'autre part de prendre contact avec un organisme juridique.

COSMOS que nous connaissons, pourrait à l'avenir être saisi de nos questions et nous entourer de ses conseils. Le Président va les appeler dans ce sens en vue d'étudier contractuellement la démarche à suivre.

La section Tennis signale d'ailleurs que c'est pour elle, un point important au niveau de son personnel d'avoir une personne bien au fait de cet aspect et qu'elle favorise cette formation.

Assurance

La question est : les sections sont-elles assurées au sein du gymnase pour leurs équipements ?

Normalement, la mairie assure le contenant mais pas le contenu. François Méchin explique toutefois que la commune est assurée pour les biens connus et inconnus et le gymnase en principe avec son contenu.

Il semble y avoir une ambiguïté ou imprécision concernant le matériel des sections. De ce fait, F. Méchin propose de contacter à la mairie la cellule « marchés », Mme Guethot, responsable de ce service.

Le Président, accompagné de Georges Sueur, va convenir d'un RDV avec celle-ci.

Prochain RDV et objet

Le mardi 12 février à 17h45. Il concernera plus particulièrement les subventions

Le Président
Jean-Claude Levern

Le Secrétaire
Georges Sueur